

2015 Octobre

*L'actualité du réseau
en bref...*



FLASH IN'FO

DSFIPE et TAF



**GROUPE DE TRAVAIL «AMIANTE»
DU 28 SEPT 2015
ENFIN QUELQUES AVANCÉES !**

**Mesures destinées aux anciens agents du
Tripode**

Le guide «questions/réponses» de 2011 relatif aux droits des agents de la DGFIP et de l'INSEE ayant exercé leurs fonctions au Tripode de Nantes est en cours de réactualisation. Il concerne le suivi médical et explique les procédures de déclaration et d'indemnisation des maladies professionnelles.

Après étude, il s'avère que le traitement des demandes de reconnaissance des maladies professionnelles déposées par les agents concernés, pose problème. Le délai entre le dépôt de la demande et la tenue de la commission de réforme départementale est trop long.

De plus, la fréquence de réunions de la commission de réforme est elle-même insuffisante pour traiter rapidement les situations des agents. Enfin, il est difficile d'identifier les médecins experts et d'obtenir d'eux une position claire sur le taux d'invalidité et la date de consolidation. FO a demandé l'éradication de ces dysfonctionnements récurrents qui devaient être supprimés par des mesures inscrites dans l'accord Fonction Publique «Santé et Sécurité au travail» du 27 octobre 2009 ! Les instances étant interministérielles, Bercy alertera la DGAFP sur ce point.

Quelques jours avant la tenue de ce groupe de travail, **un courrier du Ministère a accordé 5 jours d'autorisations d'absence exceptionnelles par an aux anciens agents du Tripode de Nantes exposés à l'amiante.** Les agents de la DGFIP et de l'INSEE concernés sont en majorité toujours affectés en Loire Atlantique, mais certains d'entre eux sont depuis dans d'autres départements.

FO déplore que cette disposition s'applique seulement à compter de la date de ce courrier (22 septembre 2015) alors que ce fut un engagement du Premier Ministre dans sa lettre du 28 février 2014. Dès réception de ce courrier et sans attendre ce groupe de travail, FO a demandé à son réseau militant d'en informer les agents concernés.

Pour FO, cette mesure, qui constitue une première mesure de réparation, est la bienvenue mais il y a urgence à l'appliquer : sur 60 départs en retraite d'agents en Loire-Atlantique dans quelques mois, environ 40 concernent d'anciens agents du Tripode. L'INSEE a précisé que les directions locales étaient prévenues et disposaient de la liste des agents concernés. La DGFIP étudie sa mise en œuvre en précisant que son application rétroactive pour 2014 serait compliquée.

Lire l'article complet en ligne [ici](#)

**CTM du 13 octobre 2015
Haro sur le budget de l'action
sociale !**

En présence de Messieurs Sapin, Macron et Eckert, le Comité Technique a eu à son ordre du jour la présentation du Projet de Loi de Finances 2016. Dans leurs discours respectifs, les ministres ont présenté les différentes mesures caractérisant ce budget, qui se situe dans la continuité de ses prédécesseurs.

Les confirmations :

- 2546 emplois supprimés pour le ministère des finances et des comptes publics, auxquels il faut ajouter les 143 du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique,

- la non modulation pour les agents B et C de la RIFSEEP,

- la mise en œuvre du plan égalité professionnelle et du plan santé et sécurité au travail.

Les précisions :

- les crédits des deux ministères sont réduits en moyenne de 4%, baisse tout particulièrement concentrée sur les achats et la politique immobilière,

- la lettre de mission, signée conjointement par les ministres Macron, Cazeneuve, Valter et Pinville, sur l'avenir de la DGCCRF dans les DDI, sera adressée aux fédérations avant leur audition.

Les annonces :

- un Plan Ministériel de Qualification sera établi en 2016, mais sans précision sur son niveau,

- le maintien des crédits affectés à la prime collective de performance, sans en préciser les modalités d'attribution,

- le « Correctif de B en A » ne peut pas avoir une réponse statutaire, toutefois des propositions seront formulées dans les semaines à venir pour répondre à l'attente des intéressés,

- la Direction Interrégionale des Douanes de Normandie demeure à Rouen, par contre la Recette Interrégionale et le Pôle de fiscalité énergétique seront implantés au Havre,

- la cartographie des inter-régions du Sud-Ouest des Douanes sera modifiée, pour se caler avec celle des nouvelles régions, sans changement de périmètre pour les directions régionales et sans incidence sur les effectifs.

Le coup de massue : Pour la première fois depuis 1989, le budget de l'action sociale est amputé de 12Md'€, pour s'établir à 150Md'€. Cette baisse serait entièrement portée par une amputation des réserves de l'ALPAF. Belle preuve de la priorité donnée au logement social par les Ministres

La réponse de FO faite aux ministres en ligne [ici](#)

Correctif de B en A Toujours pas conclusif pour FO !

Depuis maintenant près de neuf ans, environ 1000 agents à la DGFIP, à la DGDDI, à la DGCCRF, à l'INSEE, promus en catégorie A avant le 1er janvier 2007, sont pénalisés dans leur déroulement de carrière. Faute de mesures de rétroactivité et des dispositions transitoires inscrites dans le décret 2006-1827, ces agents promus de B en A, ont eu des modalités de reclassement moins favorables que leurs collègues promus les années postérieures à sa parution.

Cette injustice a été, à maintes reprises, soulevée par FO et confirmée, entre autres, par le Médiateur de la République de l'époque et par la ministre de la Fonction Publique. Cette dernière a demandé aux directions de Bercy, dès le 3 août 2012, d'examiner ce qui pouvait être fait. Un projet de décret, a été soumis au Comité Technique Ministériel en février 2014.

Le Conseil d'État l'a invalidé relevant une inégalité de traitement entre agents d'un même corps.

Durant toutes ces années, FO a interpellé les ministres successifs pour résoudre cette injustice. Encore le 3 avril 2015, FO a demandé par courrier l'organisation d'un groupe de travail sur cette thématique.

Monsieur Sapin, à l'occasion du Comité Technique du 26 mai 2015 a répondu en proposant «un groupe de travail conclusif» sous l'égide du Secrétariat Général. Après plusieurs reports, ce groupe de travail a eu lieu le 2 octobre, sous la présidence de Madame Braun-Lemaire, Directrice des Ressources Humaines, Adjointe au Secrétaire Général.

A la lecture du document d'une page, adressé aux fédérations syndicales une semaine auparavant, FO a pu vérifier l'interprétation du mot «conclusif» pour les autorités de Bercy.

Des deux propositions exposées dans le document, l'administration en a tiré sa version, avant même le début de la séance :

- il est impossible de sélectionner une catégorie d'agents et lui appliquer des mesures spécifiques (affirmation qui corrobore celles du Conseil d'État),

- une mesure générale a «un coût pas soutenable», et en conséquence «la mise en œuvre d'un dispositif correctif appuyé sur un texte réglementaire s'avère impossible».

Le Secrétariat Général a confirmé en séance cette dernière affirmation, en se déclarant hostile à la présentation d'un nouveau texte au Conseil d'État.

Mettre en avant le coût budgétaire est une ineptie. Si dès sa parution, le décret avait mentionné un dispositif transitoire et des mesures de reclassement, comme tout texte analogue en comporte, la question du financement ne se serait pas posée.

Pour FO, oui des solutions existent, oui elles ont un coût mais c'est le coût du préjudice subi par les agents depuis bientôt neuf ans !!!

Les corrections pour certaines règles de gestion directionnelles ont déjà été, pour la plupart, mises en place depuis plusieurs années, mais ne peuvent pas compenser une injustice flagrante sur le déroulement de carrière. Une injustice qui s'aggravera avec la mise en œuvre de la PPCR, et les nouveaux reclassements, qui s'imposeront suite à la réécriture des statuts particuliers de catégorie A. Les années passent et les agents concernés font tour à tour valoir leurs droits à pension sans que l'injustice soit réparée. Ce groupe de travail a au moins permis aux collègues lésés de s'exprimer directement auprès des représentants des Ministres. Bien au-delà de l'amertume, leur colère, est aisément compréhensible.

Après ce groupe de travail, FO considère, que toutes les voies restent ouvertes, y compris juridiques, pour le rétablissement des agents dans leurs droits. FO sera particulièrement attentive à l'expression du Ministre, à l'occasion du Comité Technique du 13 octobre sur un dossier qui n'est pas clos.

CALENDRIER

- CAPL de liste d'Aptitude de C en B : 3 novembre (les élus FO de la DSFIPE sont à votre disposition si vous souhaitez apporter des précisions sur votre dossier)
- CAPL de liste d'Aptitude de B en A : 3 novembre (les élus FO de la DSFIPE sont à votre disposition si vous souhaitez apporter des précisions sur votre dossier)
- **Grève à la DGFIP le 18 novembre**
- CDAS : 19 novembre (Comité Départemental Action Sociale)